

Chers adhérents, chers amis.

Nous tiendrons l'assemblée générale de notre association ,l'APFA le samedi 22 avril à 18 heures à la salle des fêtes d'Etivey.

Ce sera pour nous l'occasion de faire le bilan de nos actions récentes et de réfléchir ensemble à notre stratégie d'action pour 2023 et d'échanger avec les responsables d'associations amies afin d'envisager des actions communes car l'union fait la force.

Merci de bien vouloir y participer et de diffuser cette information autour de vous. Vous recevrez prochainement l'ordre du jour de cette réunion.

Le contexte est certes compliqué par la volonté gouvernementale d'accélérer l'examen des projets de parcs éoliens et photovoltaïques (Instruction donnée aux préfets de limiter la durée d'examen des demandes d'autorisation environnementales , loi d'accélération des procédures dont la constitutionnalité est en cours d'examen...)

Mais cela ne doit pas nous décourager car notre combat est juste et il rejoint des préoccupations environnementales essentielles : préservation de la biodiversité, limitation des émissions de CO2, protection des eaux souterraines...

Un mot d'information concernant le projet de parc des Hauts de l'Armançon porté par les communes de Cry de Nuits et d'Aisy : Le Préfet de l'Yonne vient de prendre le 23 février 2023 un arrêté abrogeant son propre arrêté de rejet du 25 novembre 2022. Cet arrêté de rejet du projet était motivé par les menaces pour la biodiversité et les risques de pollution des eaux souterraines avec ses conséquences pour la santé des populations. Que s'est-il passé entre ces deux décisions contraires : un lobbying forcené des communes porteuses de ce projet et de l'opérateur WPD.

Nous avons fait part à la Préfecture de notre incompréhension et nous réfléchissons avec notre avocat à une réponse adaptée.

Il faut enfin préciser que le Préfet dans son communiqué à la presse fait référence à l'organisation d'une commission d'enquête au plus tard au premier trimestre de 2024 semblant se priver ainsi d'une possibilité de rejet en cas d'insuffisance des réponses apportées par l'opérateur aux questions et observations de l'Etat.

A très bientôt.

Jean-Yves Nicolas

Président de l'APFA